

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2025 A 20H15

Deuxième séance ordinaire de la session d'automne, législature 2025-2030.

Conseillers municipaux :

Présents :	Mesdames	Macarena Fatio, présidente du CM Julia de Grandbois Ana de Sousa Gavin Tatiana GRUSHUNOVA Susanna Meier-Borer Caroline Newmark Solveig Rüfenacht
	Messieurs	Paolo Gradassi, vice-président du CM Hocine Hamel Pierre Laugeri Jean-Georges Nguyen Herbert Schütz Léopold von Bredow

Excusés :

Absents :

oo

Exécutif :

Présents :	Madame	Gabrielle Bussard, conseillère administrative
	Monsieur	Marco Lopes Dias, conseiller administratif

Excusée :	Madame	Sabine Chassot Leiglon, Maire
------------------	--------	-------------------------------

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Secrétaire général : Pierre-Alain Aubert, présent

Procès-verbal : Stéphanie Zuppinger-Noverraz, secrétaire

Ordre du jour :

- 1. Fondation communale**
1.1 Présentation des comptes 2024 par G. Fatio, Président du Conseil de Fondation
- 2. Proposition et communication du bureau du Conseil municipal**

- 2.1 Une décision de l'ACG entrée en force
- 3. Communications du Conseil administratif**
 - 3.1 Nouvelles de la buvette de la plage
 - 3.2 Commémoration du centenaire de la naissance de Richard Burton
 - 3.3 Dossiers en cours
- 4. Rapports des Commissions**
 - 4.1 Commission des finances
 - 4.2 Commission Bâtiments
 - 4.3 Commission Cohésion sociale
 - 4.4 Commission Routes et parkings
- 5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions**
 - 5.1 Clôture crédit centrale photovoltaïque Grands-Chênes
 - 5.2 Clôture crédit chemin du Léman
 - 5.3 Acquisition immeuble 10, route des Coudres
 - 5.4 Rénovation mairie
 - 5.5 Résolution code bonne conduite des élus communaux
 - 5.6 Résolution PDCN
 - 5.7 Délégation de compétences pour les naturalisations
 - 5.8 Délibération pour les comptes de la Fondation communale
- 6. Propositions du Conseil administratif**
 - 6.1 Team-building CA – CM
- 7. Propositions individuelles et questions**
 - 7.1 Proposition pour un système d'annonce entre Céline notes

Mme M. Fatio, Présidente, ouvre la séance à 20h15. Elle rappelle que l'utilisation des portables est interdite pendant la séance. Elle propose une boîte pour les déposer. Elle excuse par avance T. Grushunova et S. Rüfenacht qui doivent partir en avance.

Approbation des procès-verbaux de la séance de Conseil municipal du 2 septembre 2025.

Le PV de la séance de Conseil municipal du 2 septembre 2025, rédigé par Heidi Schütz, a été approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette séance, après correction de quelques fautes de frappes.

M. Fatio remercie la rédactrice pour son travail.

oo

1. Fondation communale

M. Fatio accueille Monsieur Guillaume Fatio, Président du conseil de Fondation, qui va nous présenter les comptes 2024.

1.1 Présentation des comptes 2024 par G. Fatio, Président du Conseil de Fondation

G. Fatio remercie pour l'invitation et rappelle que la présentation des comptes de la Fondation a lieu traditionnellement à la rentrée et a été retardée pour des raisons d'organisation. Le Comité de Fondation se compose de 5 membres, dont un des conseillers du Conseil Administratif de la Commune de Célyny, cette présence est prévue par les statuts de la Fondation. Cette dernière a été créée à la fin des années soixante. Les immeubles ont été construits dans les années 70.

C'est une Fondation de droit public créé par la commune et qui à l'époque était au régime HLM. Celle-ci est composée de 33 appartements, de deux commerces et un parking. Les immeubles et les appartements ont toujours été régulièrement entretenus. Le Conseil de Fondation est composé de Christian Tripod, Adeline Rolli, Daniel Rufenacht et Sabine Chassot Leiglon. Les appartements sont intégralement loués à des loyers compétitifs. Il y a un règlement qui gère l'attribution des logements pour privilégier des personnes à revenus modestes ou des gens ayant des liens avec la commune.

Pour en venir aux chiffres, les revenus de l'état locatif se monte en 2024 à CHF 572'409.- Quant à l'hypothèque, la somme se monte à CHF 2.3 millions.

Les charges se composent entre autres, de frais d'entretien, d'assurances, l'eau et l'énergie du congélateur communale qui est un gouffre énergivore, de la conciergerie et de différents honoraires.

En 2024 le compte de résultat est positif de CHF 315'117.87.

Projets à venir

Les immeubles de la Fondation ont un indice énergétique très mauvais, ils sont qualifiés de gouffres énergétiques.

La loi nous demande de les isoler. De gros travaux vont donc être initiés début 2026. En plus de l'isolation il faut remplacer les colonnes techniques. Les toits seront refaits, les façades seront doublées avec des plaques de sagex, les terrasses en béton seront coupées pour enlever les ponts de froid et de nouvelles terrasses en bois seront apposées (plus grandes que les actuelles) Les toits seront couverts de panneaux solaires et les cages d'escaliers seront fermées pour augmenter l'isolation.

Ce sont des travaux très lourds pour les occupants. Les locataires seront obligés de déménager pendant les travaux. Il y a des appartements vides pour permettre une rocade de déplacement pour les locataires qui devront quitter leur appartement pendant 1, 2 ou 3 mois suivant les cas.

G. Fatio a bien conscience des désagréments engendrés, mais comme cela a été expliqué lors de la présentation qui a eu lieu le 1^{er} septembre pour les habitants, le Conseil de fondation fait au mieux pour les locataires.

Les travaux vont durer jusqu'en 2028. Ils représentent CHF 9 millions d'investissement qui seront financés en partie par les fonds propres et en partie par la création de nouvelles cédules hypothécaires qui devront être approuvées par le Conseil municipal prochainement.

Il n'y aura sûrement pas besoin du soutien financier de la commune, contrairement à ce qui avait été proposé il y a deux ans.

P. Laugeri demande comment va se faire le suivi des travaux pour éviter les problèmes rencontrés aux Grands-Chênes et demande un retour et une communication régulière au CM. G. Fatio répond que le CM est moins concerné car la commune n'est pas directement propriétaire des immeubles et que la situation est différente des Grands-Chênes étant donné

qu'il s'agit d'une rénovation et non d'une nouvelle construction. Cela étant dit, le conseil de fondation recevra les PV des travaux et ils pourront être relayés par le Conseil administratif dans la mesure du possible.

P. Gradassi demande comment la présentation a été prise par les locataires.

G. Fatio répond qu'il y a eu de tout, des mécontents et des contents. Mais les gens ont globalement apprécié la présentation. Il a aussi été annoncé que les travaux ne seraient pas répercutés sur les loyers. Ceux-ci seront bloqués pendant 5 ans et les charges devraient baisser à terme.

De plus, la Fondation devrait percevoir des subventions de l'Etat pour les travaux entrepris.

G. Fatio remercie le Conseil municipal pour l'accueil.

2. Proposition et communication du bureau du Conseil municipal

2.1 Une décision de l'ACG entrée en force

Participation financière de F 70'000.- pour le projet « Rendez-vous citoyens ».

Comme il n'y a pas eu d'opposition, cette décision est entrée en force.

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Nouvelles de la buvette de la plage

M. Fatio passe la parole à M. Lopes Dias

Il y a eu un incendie à la buvette le week-end précédent le Jeûne genevois. La Buvette étant fermée à ce moment-là, le feu a été étouffé. Il y a eu des dégâts mineurs sur la structure, mais des dégâts importants au niveau de l'agencement. L'assainissement est terminé, les travaux vont commencer avec une prise en charge intégrale par l'assurance de la commune.

3.2 Commémoration du centenaire de la naissance de Richard Burton

M. Fatio passe la parole à G. Bussard

Deux événements auront lieu pour la commémoration du centenaire de la naissance de Richard Burton.

- Le 12 novembre, soirée organisée par la mairie en collaboration avec les éditions Radôme (éditeur du livre sur Richard Burton) qui sera accessible au public sur réservation.

La soirée se compose de différentes parties : visite de la maison de Richard Burton, un repas au Buffet de la gare, une partie artistique et cortège jusqu'au vieux cimetière pour voir la tombe de Richard Burton.

- Le 14 novembre, soirée uniquement sur invitation, organisée par l'ambassade britannique avec inauguration de la place de jeux renommée Richard Burton avec la présence des gouvernement britanniques, gallois et genevois ainsi que des membres de la famille de l'acteur.

3.3 Dossiers en cours

La Présidente passe la parole à M. Lopes-Dias

Place des Grands-Chênes : des devis alternatifs ont été demandés pour l'aménagement de la place.

Containers des pompiers : demande d'autorisation en cours.

Pompe à chaleur pompier : demande d'autorisation en cours.

Place du village et parking des Grands-Hutins : négociation en cours.

Préau de l'école : finalisation durant les vacances d'octobre.

Recharge véhicule électrique : en cours de finalisation d'installation électrique pour la pose des bornes.

M. Fatio passe la parole à G. Bussard pour la suite.

Inauguration du Cel'atelier : Pour fêter la fin des travaux, un apéro aura lieu le samedi 11 octobre de 10 à 12h.

Assistante sociale : analyse des dossiers en cours.

Concert au temple : le prochain concert aura lieu le 30 novembre 2025.

Arborisation de la commune : devis signé, les plantations se feront en octobre-novembre.

Gabrielle passe la parole à P.-A. Aubert qui explique quelles plantations se feront :

Cimetière : remplacement d'un arbre mort déjà abattu.

39-41 route de Célyny : remplacement de la haie de genévrier qui est morte.

Place de jeux : plantation d'un nouvel arbre vers la table

S. Rüfenacht demande l'origine du feu à la buvette.

M. Lopes Dias répond qu'il s'est probablement agit d'un court-circuit

Elle demande si une compensation est prévue pour les exploitants.

P.-A. Aubert répond que normalement c'est leur assurance qui prend en charge.

P. Gradassi demande si les paddles ont été impactés par l'incendie.

M. Lopes Dias répond que non.

S. Meier-Borer demande quelle place de jeux sera rebaptisée.

M. Lopes Dias répond celle en face du Buffet de la gare.

P. Gradassi demande comment on procède pour faire ce changement.

G. Bussard explique que c'est une demande qui se fait au niveau du canton auprès du Service de la nomenclature.

H. Hamel demande si la manifestation pour Richard Burton sera médiatisée.

G. Bussard répond que oui, mais seulement celle du 14 novembre.

J. de Grandbois demande pourquoi on change la pompe à chaleur chez les pompiers.

M. Lopes Dias répond que l'on change la chaudière à mazout pour une pompe à chaleur.

P. Laugeri demande pourquoi de nouveaux devis ont été demandés pour la Place des Grands-Chênes.

M. Lopes Dias explique qu'ils ont trouvé des alternatives aux premiers projets proposés.

P. Laugeri demande si le CM devra de nouveau approuver les plans.

M. Lopes Dias répond que le Conseil administratif leur représentera le projet final.

C. Newmark demande où sont les bornes électriques.

M. Lopes Dias répond qu'il y aura deux bornes vers les pompiers et en face de l'éco-point des Grands-Chênes.

J.-G. Nguyen demande quelle puissance sera proposée.

P.-A. Aubert répond que cela sera les standard SIG, mais ne connaît pas les chiffres.

P. Gradassi demande quel sera le cahier des charges de l'assistant.e sociale.

G. Bussard répond que c'est une obligation légale aujourd'hui d'avoir un.e assistant.e sociale à la commune pour soulager le travail de l'hospice général. C'est un nouveau poste pour la commune. Le cahier des charges reste à définir.

J.-G. Nguyen demande où seront plantés les arbres de remplacement prévus car il aimerait une réflexion pour planter plus d'arbres que prévus entre les immeubles actuels aux Grands-Chênes.

G. Bussard et M. Lopes Dias répondent qu'ils prennent note si c'est une demande du Conseil municipal.

4. Rapport des commissions

4.1 Commission des finances

Rien à signaler.

4.2 Commission Bâtiments

La première séance a lieu jeudi 9 octobre.

4.3 Commission Cohésion sociale

La première réunion a eu lieu jeudi 2 octobre. Il a été décidé de contacter les associations locales existantes pour voir comment la commission peut les soutenir.

4.4 Commission Route et parking

La première réunion aura lieu le 28 octobre.

5. Projet de délibération, de motion et de résolution

5.1 Clôture crédit d'investissement centrale photovoltaïque Grands-Chênes

M. Fatio passe la parole à M. Lopes Dias qui lit la délibération

Proposition du Conseil administratif d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de F 21'917.58 pour la centrale photovoltaïque des Grands-Chênes.

Vu le crédit d'engagement de F 113'000 voté par le Conseil municipal le 17 janvier 2023 et approuvé par le Département compétent le 7 mars 2023,

vu le décompte actuel final des travaux s'élevant au 31 décembre 2024 à F 134'917.58, laissant apparaître un dépassement de F 21'917,58,

vu que le Conseil administratif a privilégié des panneaux photovoltaïques de meilleure qualité, ainsi qu'une réserve de panneaux,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la Loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 12 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de F 21' 917. 58 pour couvrir le dépassement du crédit d'investissement.
2. De prendre acte de la subvention reçue de F 21'614.90 de la part de Pronovo.

5.2 Clôture crédit chemin du Léman

P. Gradassi ne comprend pas d'où viennent les CHF 45'213. 85 car il ne se souvient pas que ce chiffre a été évoqué lors des derniers Conseils Municipaux.

S. Rüfenacht approuve et ne comprend pas non plus les chiffres. Elle demande finalement de combien se monte le dépassement et si les CHF 45'213. 85 sont en plus des CHF 17'000.- ou est-ce que c'est inclus dans les CHF 92'213.85 ?

G. Bussard répond que c'est CHF 30'000.-, CHF 17'000.- et CHF 45'000.-

P.A. Aubert informe que les frais de justice ont été pris par l'assurance juridique.

De plus, la canalisation prévue qui coûtait très chère, n'a finalement pas été faite. On a donc limité le dépassement annoncé en décembre 2024, mais les coûts de construction ont explosé et tout a augmenté par rapport aux prix du crédit d'étude de 2020.

Des frais d'architecte et d'ingénieur se sont rajoutés en plus ainsi que la barrière et le panneau photovoltaïque , qui sont une réponse à la demande faite par le voisinage.

S. Rufnacht demande ou en est le problème de la canalisation.

P.-A. Aubert répond que le dossier a été transmis à l'état de Genève.

P. Gradassi relève un gros dépassement alors que le Conseil municipal de la précédente législature avait déjà émis des réserves importantes quant à ce projet.

S. Rüfenacht relève la problématique d'un projet qui se passe sur 3 législatures, avec tous les changements et les différentes affinités.

M. Fatio passe la parole à G. Bussard pour lire la proposition

Proposition du Conseil administratif d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de F 45'213.85 pour l'aménagement du chemin du Léman (parcelle 473).

Vu le crédit d'étude de F 17 000 pour réhabiliter et aménager la parcelle DP 473, chemin du Léman, voté le 10.03.2020,

vu le crédit d'engagement de F 30 000 voté par le Conseil municipal le 13 avril 2021 et approuvé par le département compétent le 2 juin 2021,

vu l'annonce de dépassement de F 17'427.95 au Conseil municipal en date du 11 juin 2024,

vu l'annonce de dépassement supplémentaire au Conseil municipal en date du 10 décembre 2024, et l'annonce complémentaire au Conseil municipal en date du 4 février 2025,

vu le décompte actuel final des travaux s'élevant au 1^{er} juillet 2025 à F 92'213.85, laissant apparaître un dépassement de F 45'213.85,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la Loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal

le Conseil municipal

D E C I D E

par 5 oui, 1 non et 6 abstentions

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de F 45' 213. 85 pour couvrir le dépassement du crédit d'investissement.

5.3 Acquisition immeuble 10, route des Coudres

M. Fatio passe la parole à M. Lopes Dias qui explique qu'il n'y a finalement pas de délibération car Mme Olcott a annoncé lundi qu'elle avait décidé de vendre son bien à un acheteur privé. Pour l'historique, l'ancien Conseil municipal avait mandaté le Conseil administratif pour approcher Madame Olcott pour voir si la commune pouvait racheter le Soleil.

V. Hornung et M. Fatio avaient entamés des négociations, une proposition avait été faite par le Conseil administratif à la suite d'une rencontre qui s'était bien passée, où Madame Olcott acceptait les délais impartis par la séance du CM mais elle s'est malheureusement rétractée.

5.4 Rénovation mairie

M. Fatio rappelle que 3 propositions de rénovation avaient été faites et que le Conseil administratif revient aujourd'hui avec le projet n°2.

C. Newmark demande si on a demandé plusieurs devis pour la rénovation car elle trouve certains prix très élevés (par exemple le prix des portes).

M. Lopes Dias répond que toutes les portes doivent être des portes coupe-feu et qu'elles coûtent très chères. Il rappelle que tout avait été fait par l'ancienne législature.

C. Newmark demande combien de places de coworking sont prévues dans les combles.

P. Laugeri répond que l'idée de coworking est de faire éventuellement venir une société qui puisse s'installer dans la commune.

M. Fatio répond qu'il y aura entre 20 et 30 places prévues.

M. Lopes Dias explique aussi la possibilité de mettre la salle du Conseil dans les combles comme montré dans les photos du document envoyé sur CM net.

P.-A. Aubert explique que le puit de lumière est prévu dans les travaux.

M. Fatio annonce qu'il est aussi possible d'amener le projet en Commission des bâtiments s'ils veulent plus de temps.

P. Laugeri annonce qu'il supporte le projet et le concept.

P.-A. Aubert rappelle qu'il y aura encore la procédure d'appel d'offre qui va encore arriver et qui nous permettra d'affiner les prix.

S. Meier-Borer relève beaucoup de doublons sur le projet et s'interroge sur la nécessité d'une cuisine à CHF 80'000.-.

M. Fatio répond que ce qui coûte cher c'est l'infrastructure et les colonnes d'évacuation d'eau. Il n'y aura pas d'eau chaude dans les toilettes des Conseillers administratifs.

P. Gradassi rappelle que le Conseil Municipal vote l'enveloppe et le Conseil administratif gère ensuite l'enveloppe.

À la suite d'une demande de P. Gradassi, M. Fatio explique le plan du rez-de-chaussée avec les différents emplacements des portes et des accès en réponse à la demande du précédent Conseil municipal quant à l'accessibilité entre les locaux.

J.-G. Nguyen demande si les anciens peuvent reprendre le projet en commission pour faire l'historique aux nouveaux.

S. Rüfenacht demande qui fera le suivi des travaux.

M. Lopes Dias répond qu'une entreprise sera mandatée pour faire le suivi.

M. Fatio demande de voter pour savoir si le projet est renvoyé en commission des bâtiments.

Par 10 oui, 0 non et 2 abstentions

Le Conseil municipal décide de renvoyer le projet en Commission des bâtiments.

5.5 Résolution code de bonne conduite des élus communaux

Résolution relative à l'adoption du code de bonne conduite et d'éthique des élus de la commune de Céligny.

S. Meier-Borer demande si chaque membre signera ce code, y compris les Conseillers administratifs, et quelles seront les conséquences si on apprend que certains n'ont pas respecté ce code.

G. Bussard répond que c'est la délibération qui fait foi et les lois sur l'Administration communale gèrent les débordements.

P.-A Aubert rappelle que ce code s'adresse à tous les élus.

P. Laugeri rajoute que l'éthique des élus est encadrée de manière générale.

S. Rüfenacht n'est pas contre un tel code, mais elle trouve celui-ci un peu infantilisant et propose de faire un code qui reflèterait les valeurs du Conseil municipal.

P. Gradassi rappelle que lors de la dernière séance un accord de principe en faveur du code avait été voté.

C. Newmark note que ce code-là, même s'il est simpliste, fait le job car il est simple et il reste en tête.

P. Gradassi rappelle aussi que ce code peut être amendé s'il y a une envie collective de le retravailler.

G. Bussard lit la résolution.

Vu l'intention du Conseil administratif, de rédiger une chartre des élus communaux,

vu les discussions et recherches entreprises par le secrétaire général et le bureau du Conseil municipal auprès des diverses collectivités publiques et notamment les communes de Meyrin et de Bellevue, dotées d'un tel texte depuis respectivement 2009 et 2021,

vu le règlement du Conseil municipal de la commune de Céligny (LC 10 111) du 14 juin 2022,

conformément à la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D é c l a r e

Par 6 oui, 0 non et 6 abstentions.

1. Adopter le code de bonne conduite et d'éthique des élus de la commune de Céligny dont le contenu fait partie intégrante de la présente résolution.

5.6 Résolution PDCn

G. Bussard passe la parole à P.-A. Aubert qui rappelle que le PDCn a été présenté par S. Chassot Leiglon lors du dernier Conseil municipal et que la commune reconnaît le DPCn.

M. Fatio passe donc la parole à G. Bussard qui lit la résolution

Vu le courrier du Département du territoire, concernant la consultation des communes du 10 juin au 10 octobre 2025, dans le cadre de la 4^{ème} mise à jour du Plan directeur cantonal 2030,

vu le document « Genève – Plan directeur cantonal 2030 », quatrième mise à jour et cartes reçues en annexe du courrier précité,

vu l'enquête publique qui a eu lieu du 22 mars au 22 mai 2025,

vu les dispositions de l'art. 5, al. 3 de la loi d'application de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire,

conformément à la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

Par 11 oui, 0 non et 1 abstention,

1. de préaviser favorablement le projet du plan directeur cantonal 2030 (4^{ème} mise à jour).

5.7 Délégation des compétences pour les naturalisations

M. Fatio rappelle qu'il s'agit d'une délégation de compétence pour la naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans.

L. von Bredow demande quel est l'avantage de cette délégation.

G. Bussard répond que cela permettra une plus grande rapidité dans le processus de décision.

G. Bussard lit la délibération

Vu le peu d'impact de la décision communale sur la décision de naturalisation,

vu la volonté affichée du Conseil municipal d'intégrer l'ensemble des naturalisés à une manifestation d'accueil sur la commune,

conformément à la loi sur la nationalité genevoise du 13 mars 1992,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettres e et k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

par 9 oui, 1 non, 2 abstentions

1. De déléguer au Conseil administratif la compétence de préaviser les demandes de naturalisation d'étranger âgés de plus de 25 ans.
2. De charger le Conseil administratif d'informer le Conseil municipal des préavis communaux transmis au Service des naturalisations.
3. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2025-2030.

5.8 Délibération pour les comptes de la Fondation communale

G. Bussard lit la délibération :

Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2024 de la Fondation communale

Vu le rapport de l'organe de révision Société Fiduciaire d'Expertise et de Révision SA, Genève, chargé de la vérification des comptes annuels 2024 de la Fondation communale de Céliney, daté du 2 octobre 2025.

conformément aux statuts de la Fondation communale de Céliney, du 23 octobre 1971,

vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

Par 12 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité

1. D'approuver les comptes annuels 2024 de la Fondation communale de Céligny.

P. Gradassi profite de la fin des délibérations pour remercier tous les membres du Conseil Municipal d'être présent ce soir.

6. Proposition du Conseil administratif

6.1 Team-building CA-CM

P.-A Aubert explique que le Conseil administratif aimerait organiser un Team Building avec le Conseil Municipal pour créer des liens et apprendre à se connaître au début de 2026. Tout est ouvert, une journée, une soirée, un après midi, du sport, une activité culturelle etc.... M. Fatio demande s'il y a un intérêt des membres du Conseil municipal pour ce Team Building.

Oui à l'unanimité

P.-A Aubert propose d'envoyer un questionnaire et d'entendre les différentes idées des membres.

7. Propositions individuelles et questions.

7.1 Proposition pour un système d'annonce entre Célignotes

M. Fatio passe la parole à C. Newmark.

C. Newmark en partant de son expérience personnelle, propose un système pour mettre en relation des habitants de Céligny, soit pour trouver du travail soit pour faire du bénévolat entre habitants etc...

G. Bussard trouve l'idée très bonne mais explique que la commune ne peut pas mettre en place ce genre de plateforme car elle ne peut pas prendre cette responsabilité.

M. Fatio lui a proposé la page facebook de Céligny communauté, ce qui pourrait être une solution.

P. Gradassi demande si on pourrait intégrer cela sur le site internet de la commune à la page des commerces.

G. Bussard répond que ce n'est pas possible toujours pour une question de gage de qualité et de responsabilité.

P. Laugeri propose qu'il soit annoncé dans le bulletin et dans la news-letter qu'une plateforme d'annonce existe mais que la commune n'est pas responsable de cette plateforme et des annonces qui y sont mises.

H. Schütz confirme qu'on pourrait utiliser le bulletin.

S. Rüfenacht trouve le bulletin très bien mais qu'il n'y a pas assez de parutions dans l'année pour des annonces. Elle demande si on ne pourrait pas demander à des professionnels pour créer une plateforme séparée de la commune.

Elle souhaiterait que le Conseil administratif se penche sur la problématique tout en étant sûre que la commune soit déchargée de cette responsabilité.

C. Newmark relève le besoin de réactivité dans les petites annonces.

Propositions individuelles

P. Laugeri revient sur les contrôles de vitesses aux entrées du village et demande qu'ils soient remis en vigueur car les voitures roulent vraiment vite sur la route de Founex.

Information confirmée par H. Schütz.

P.-A. Aubert explique la problématique informatique liée aux radars et il attend d'arriver à les configurer correctement pour les remplacer.

P. Laugeri explique que les bus roulent aussi trop vite et demande si on peut écrire au TPN.

G. Bussard explique que des contrôles réguliers se font dans les bus pour vérifier les vitesses, l'attitude du conducteur et les trajets en général.

J. G. Nguyen aimerait planter des arbres à droite de la pizzeria pour arboriser un peu plus les Grands-Chênes. Il demande au Conseil administratif d'analyser cette possibilité.

S. Rüfenacht demande comment va se passer l'Escalade cette année, qui l'organise et combien de bénévoles sont attendus.

H. Hamel répond que la mairie s'en occupe avec le soutien de la Commission.

M. Fatio rappelle que cette année la mairie va reprendre tous les projets de manifestation et qu'elle va demander au fur et à mesure de l'aide aux conseillers municipaux.

P.-A. Aubert annonce les dates des prochaines manifestations.

Concert 30.11

Escalade 12.12

Repas des ainés 20.12

P. Gradassi rappelle l'existence du questionnaire soumis au Conseil municipal pour leurs participations aux manifestations et demande qu'il soit remis à la prochaine séance.

S. Rüfenacht demande que ces manifestations soient inscrites dans l'agenda du CM net.

L. von Bredow demande si la police cantonale prévient quand elle fait des procédures car il y a eu une dizaine de policier à la Grande Coudre qui tiraient à blanc dans la forêt ce qui a été très effrayant.

M. Fatio invite le Conseil administratif à poser la question lors de la prochaine séance avec la police cantonale.

La présidente lève la séance à 22h30

Macarena Fatio
Présidente du Conseil municipal

Membre du Conseil municipal



Stéphanie Zuppinger-Noverraz
Secrétaire